

MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2024

**DOSSIER N° 2024-48 : SOLLICITATION DU SDEHG POUR AUDIT ENERGETIQUE**

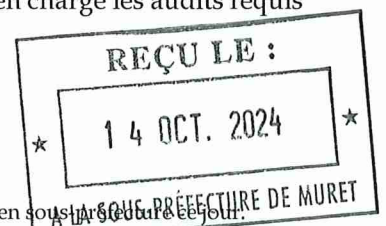
L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le deux octobre de la même année, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19</b>	
<b>QUORUM : 10</b>	
<b>PRESENTS : 14</b>	
<b>VOTANTS : 18</b>	
<b>PRESENTS</b>	LAGARRIGUE Pierre - BANULS Cédric - BENAZET Nadine - BOULINEAU Christophe - CAPOUL Sabine - DAURE Nicolas - DUTREICH Nicole - FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - LAFARGUE Claudine - LIGONNIERE Vincent - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - VILLEMUR Frédéric
<b>ABSENTS</b>	BELMONTE José ayant donné procuration à PERONNET Odile BOST Romain ayant donné procuration à CAPOUL Sabine DROCOURT Angélique MARTINIE Laurent ayant donné procuration à BANULS Cédric TORILLON Martine ayant donné procuration à BOULINEAU Christophe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GALIAY Jean-Sébastien

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Programme Pluriannuel d'Investissement ou PPI prévoit notamment la rénovation énergétique de plusieurs locaux communaux parmi lesquels le bâtiment postal dans son entièreté et les anciens logements des écoles, tous inscrits en ce sens dans le Contrat Bourg-centre avec la région Occitanie qui oblige d'ailleurs à les combiner en une seule opération dans la mesure où elle limite désormais ses subsides à une fois sur 2 ans pour la même Commune, incluant un maximum de 5 logements.

M. Le Maire indique aussi un partenariat entre Pôle d'Equilibre Territorial et Rural / PETR du Pays Sud-Toulousain et Syndicat Départemental de l'Energie de Haute-Garonne / SDEHG quant à l'accompagnement à la fois technique et financier des Communes dans leur stratégie patrimoniale de rénovation énergétique : dans le cadre d'un suivi du PETR, le SDEHG prend en charge les audits requis à concurrence de 95%, le reste à charge étant donc de 5% pour la Commune.



- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture de Muret.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

**ARTICLE 1 :** Solliciter le SDEHG pour engager l'audit énergétique du bâtiment postal dans son entièreté et des anciens logements des écoles.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser M. Le Maire à procéder à toutes formalités comme à tout acte requis pour mener à bien cette étude, sur la base des financements à la clé.

**ARTICLE 3 :** De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 8 octobre 2024.

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DU FOUSSERET' around the top edge and '(1163)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff. The signature is written in a cursive style and is partially obscured by the stamp.

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / [dgs@mairie-lefousseret.fr](mailto:dgs@mairie-lefousseret.fr)